

COMMUNE DE DAMPIERRE-SUR-SALON Conseil Municipal du Lundi 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de DAMPIERRE-SUR-SALON.

Date de la convocation: 10/05/2023

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du conseil municipal du 03/04/2023
- Approbation du PV du conseil municipal du 24/04/2023

Délibérations:

- Centralités rurales en région convention
- Etude sur le potentiel hôtellerie-restauration de la commune
- Participation financière pour la journée du 01/07/2023
- Aide alimentaire
- LAEP (mise à disposition de salle)
- Annulation de la délibération 2022-50
- Demande de DSIL pour le changement de la pompe à chaleur du logement rue Carnot

Informations:

- Présentation des fiches actions V0 (mardi 23 mai 2023)
- Concert à l'église « les voix du salon » (dimanche 28 mai 2023)
- Fête de la musique (mercredi 21 juin 2023)
- Concert « École de musique » (dimanche 25 juin 2023)
- Feux d'artifice (samedi 15 juillet 2023)
- Croq'loisirs : Fraispertuis (samedi 03 juin2023) Apéro concert (vendredi 07 juillet 2023)
- Fête patronale (samedi 09 septembre 2023)
- Journées du patrimoine (samedi 16 septembre 2023 dimanche 17 septembre 2023)
- Espace France services + chantier école
- Webinaire fibre 23 mai 19 h
- Info conso eau ARS

Questions diverses

<u>Présents</u>: Régis VILLENEUVE, Sophie BREVET, Jennifer VASSENET, Yves GENIN, Frédéric MAUCLAIR, Julien MARTIN, Angélina LAURENÇOT, Pascale MONNIER, Laëtitia GOISET-PUZEL, Aurélie KLEINE, Yannick GUICHARDAN, Frédéric BLANDIN.

Absent(s): Antoine GENIN (excusé), Arlette FRANCHEQUIN, Thierry AUBRY

Pouvoir (s):

Antoine GENIN a donné pouvoir à Julien MARTIN

Sophie BREVET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de pouvoirs	1

Le quorum étant atteint, le Maire déclare l'ouverture de la séance.

1. Centralités rurales en Région (C2R)

Le Conseil Régional a récemment mis en œuvre un dispositif appelé « centralités rurales en Région » (C2R) afin de renforcer sa politique de soutien aux démarches de revitalisation des centralités pour la période 2022-2026.

La commune de Dampierre-sur-Salon est éligible à ce dispositif qui permet l'accès à des financements spécifiques de la Région sur des projets d'investissement menés à l'échelle de notre commune, s'inscrivant dans une stratégie de revitalisation.

L'enveloppe allouée par la Région au titre du dispositif C2R, pour la période 2022-2026, s'élève à 500 000 € pour les communes comme la nôtre disposant d'une stratégie de revitalisation de moins de 5 ans.

Pour preuve, la commune a mandaté un cabinet d'études pour la réalisation d'un plan guide à échéance juin 2023. Cette étude entre dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire du dispositif « Petites villes de Demain » (PVD) dans lequel la commune est engagée.

Pour accéder à cette enveloppe, la signature d'une convention-cadre tripartite (Communauté de Communes des 4 rivières, commune de Dampierre-sur-Salon et Région Bourgogne-Franche-Comté) est nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- Autorise le Maire à signer la convention-cadre « centralités rurales en Région » annexée ;
- Mandate le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tous documents s'y référents

2. Etude sur le potentiel hôtellerie-restauration de la commune

Dans la continuité du dynamisme impulsé par le dispositif de l'Etat Petites Villes de Demain et l'étude urbaine en cours menée par l'agence Urbicand, il apparaît nécessaire pour la commune de déterminer quel est son potentiel hôtellerie-restauration. Elément de sa stratégie de revitalisation, cette étude s'inscrit également dans le contrat de Centralités Rurales en Région.

Le cahier des charges de cette étude soumis à 5 agences a permis de collecter 4 offres. Après comparaison, c'est l'agence Lestoux et Associés qui a été retenue, pour un montant de 10 875 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Partenaire	Taux de financement	Montant HT en euros
Région	50 %	5437,50
Banque des Territoires	25 %	2718,75
Autofinancement	25 %	2718,75

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité à *nombre de voix* 12 POUR, et 1 ABSTENTION), décide :

- De mener une étude sur le potentiel Hôtellerie Restauration de la commune
- De confier cette étude au cabinet Lestoux et Associés (Lamballe-Armor et Paris), pour un montant HT de 10 875 euros
- De solliciter la Région dans le cadre du contrat Centralités Rurales en Région, à hauteur de 50 %, soit un montant de 5437,50 euros
- De solliciter la Banque des Territoires, à hauteur de 25 % soit un montant de 2718,75 euros
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférant à cette décision

Le Maire explique quel est l'objectif de l'étude proposée. Aurélie KLEINE et Frédéric MACLAIR se demandent s'il y a vraiment un intérêt à mener cette étude.

3. Participation financière pour la journée du 01/07/2023

La Mairie souhaite organiser une sortie d'une journée le 01/07/2023 à laquelle les élus et les agents sont conviés.

Pour les conjoints et/ou enfants accompagnants une participation sera demandée. Le Maire propose les participations suivantes :

- 50 € pour les adultes
- 10 € pour les enfants jusqu'à 12 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apposer ces tarifs

4. Aide alimentaire

Consécutivement à la présentation, que la Croix Rouge, les Restos du Cœur et la Banque Alimentaire ont fait à la CC4R et à la proposition de la Croix Rouge de mettre en place un service d'aide alimentaire à Dampierre-sur-Salon à raison d'une fois toutes les deux semaines ; la Commune de Dampierre-sur-Salon souhaite bénéficier du dispositif.

Pour ce faire, la Commune mettra à la disposition de la Croix Rouge une salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet et décide de mettre à disposition « le garage de la maison BOUFFIN ».

5. <u>LAEP</u>

Suite à la présentation du projet de Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) faite par l'ADMR et la CAF 70 et pour faire suite à la proposition du Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières la Commune de Dampierre-sur-Salon s'engage à mettre à disposition les semaines paires à partir du 11 septembre 2023 :

- La salle de convivialité (Résidence séniors) à raison d'une fois toutes les deux semaines. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet.

6. Annulation de la délibération 2022-50

Le Maire propose de supprimer la délibération 2022-50 du 04/07/2022 suite à la demande écrite de la part du propriétaire.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retirer la délibération 2022-50 relative à l'achat de la parcelle ZN 49

7. <u>Demande de DSIL pour le changement de la pompe a chaleur du logement rue Carnot</u>

Le devis pour le changement de la PAC s'élève à 10 611,50€ HT. Une subvention au titre de la DSIL pourra être sollicitée à hauteur de 40 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le changement de la PAC
- Sollicite la DSIL à hauteur de 40%
- S'engage à financer le reste à charge

Informations:

- Le Maire fait un point sur les différentes dates des manifestations.
- La réunion de la fête patronale sera le lundi 05 juin 2023 à 18h30, à la grande salle de la mairie.
- Il faut également prévoir une date pour organiser les journées du Patrimoine.

Questions diverses:

- Jennifer fait un point sur le RDV « villes fleuries »
- Angélina demande quand les rues des Grands Champs seront nettoyées, Jennifer répond que c'est prévu cette semaine ou la semaine prochaine, elle explique les difficultés rencontrées avec le personnel et le planning (absences, restrictions, jours fériés...)
- Aurélie KLEINE rapporte que les mobylettes qui traversent le lotissement « les Grands Champs » sont très dangereuses et insupportables »
- Julien MARTIN rapporte les problématiques de circulation au lotissement « les Grands Champs »

Fin de séance : 20h20

Délibérations votées par le conseil municipal :

- 2023-27 Centralités rurales en région convention
- 2023-28 Etude sur le potentiel hôtellerie-restauration de la commune
- 2023-29 Participation financière pour la journée du 01/07/2023
- 2023-30 Aide alimentaire
- 2023-31 LAEP (mise à disposition de salle)
- 2023-32 Annulation de la délibération 2022-50 du 04/07/2022
- 2023-33 Demande de DSIL pour le changement de la pompe à chaleur du logement rue Carnot

<u>Membres Présents ayants pris part au vote</u> : Régis VILLENEUVE, Sophie BREVET, Jennifer VASSENET, Yves GENIN, Frédéric MAUCLAIR, Julien MARTIN, Angélina LAURENÇOT, Pascale MONNIER, Laëtitia GOISET-PUZEL, Aurélie KLEINE, Yannick GUICHARDAN, Frédéric BLANDIN.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Sophie BREVET

Régis VILLENEUVE